

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2017

Présents : Mesdames Chantal VAUDOUR – Danielle IDELON - Sylvie FUMEY - Sophie LAMBOLEY - Micheline ESTERMANN - Hoda SAYER
Messieurs Christian HOUILLE – Eric ANSART - Jean-Yves DRODE – Jean-Marie AGHINA – Denis BEAUSEIGNEUR - Eric COULON – Denis VOEGELE - François CHARMY

Absent(e)s excusé(e)s : Madame Laurence COURBOILLET

Procurations : Madame Laurence COURBOILLET donne procuration à Madame Chantal VAUDOUR

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 juin 2017.**
- 2. Mandat et habilitation à contracter un crédit bancaire.**
- 3. Crédit relais TVA et subventions**
- 4. Création d'une commission d'appels d'offre.**
- 5. Astreinte des agents communaux**
- 6. Passage de terrains communaux du domaine privé au domaine public de la commune.**
- 7. Demande de travaux de recherche de canalisation rue des Cerisiers**
- 8. Convention SIAGEP pour la gestion des certificats d'économies d'énergie.**
- 9. Subvention exceptionnelle en aide aux sinistrés de l'ouragan IRMA**
- 10. Informations et questions diverses**

Le maire ouvre la séance à 20 h 35 et donne la parole aux riverains du ruisseau Trovaire. Ceux-ci demandent l'état d'avancement des travaux prévus et font le constat que rien n'a été fait. Ils signalent que lors des derniers orages le ruisseau a débordé inondant largement la zone autour du lavoir et qu'un riverain a eu sa cave inondée.

Le maire répond que l'autorisation d'un propriétaire des parcelles où seront réalisées les tranchées n'est arrivée que récemment. Le dossier a été transmis à la DDT. Les travaux devraient commencer prochainement après autorisation. Les riverains affirment que ces travaux ne résoudront pas le problème et que le curage du ruisseau en amont est indispensable. La buse est ensablée au trois quart.

Le maire rappelle que la Police de l'eau met son veto au curage et préconise un enrochement pour créer un courant plus puissant capable de désensabler le ruisseau.

Monsieur Rodriguez fait remarquer qu'un enrochement avec des blocs de calcaire provenant de la carrière Couroux n'est pas adapté et qu'il faut prévoir une roche granitique.

Le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Monsieur Christian HOUILLE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
14	0	0

2. Mandat et habilitation à contracter un crédit bancaire : emprunt principal

Le maire donne la parole à Monsieur AGHINA qui rappelle que trois banques ont été contactées le Crédit Agricole, la Banque Populaire et le Crédit mutuel ; ce dernier propose le taux le plus intéressant.

Considérant la nécessité de contracter un emprunt afin de financer la construction d'un bâtiment d'accueil périscolaire, il est proposé au Conseil municipal de contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 350 000 € dont le remboursement s'effectuera en 80 échéances trimestrielles constantes de 5023.65 € intérêts compris.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effectif des fonds : Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 1,40 % Durée 20 ans. Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat prêt.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

3. Mandat et habilitation à contracter un crédit relais

Monsieur AGHINA précise que seul le crédit Mutuel a proposé un crédit relais.

Considérant la nécessité de contracter un crédit relais afin de permettre à la commune d'attendre le versement des subventions et le retour de TVA, il est proposé au conseil municipal de contracter auprès du Crédit Mutuel un crédit relais d'un montant de 430 000 €.

Ce dernier sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts ne seront calculés que sur le montant effectivement utilisé :

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 0.5 % fixe sur 2 ans

Commission : 0.10 % du capital emprunté payable au déblocage des fonds, soit : 430 €

Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil

Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat prêt relais.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

4. Création commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres pour la réalisation d'un bâtiment périscolaire, extrascolaire et multi-accueil.

Il est fait appel aux volontaires des membres du Conseil Municipal

La proposition de la constitution de la commission d'appel d'offres sera donc la suivante :

Elle sera présidée par le Maire et composée de cinq membres du Conseil municipal

Mesdames VAUDOUR Chantal, IDELON Danièle, Messieurs BEAUSEIGNEUR Denis, AGHINA Jean-Marie, COULON Eric

Les six candidats sont désignés par le conseil municipal à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

5. Astreinte des agents communaux

Le maire propose de renouveler, pour 2017/2018, la mise en place du régime d'astreinte pour les agents du service technique pour une période de 12 semaines (6 semaines pour chaque agent), soit du lundi 11 décembre 2017 (au matin 8h00) au lundi 5 mars 2017 (au matin 8h00).

La durée de cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

La période d'astreinte ouvre droit, soit à une indemnité d'astreinte et d'intervention, soit à défaut, à un repos compensateur. Sont concernés par l'astreinte : les agents titulaires, non titulaires et stagiaires du service technique.

L'indemnité d'astreinte ou d'intervention est régie conformément aux règles applicables aux agents de l'Etat (article 3 du décret n°2005-542 du 19 mai 2005). Les agents relevant des cadres d'emplois de la filière technique indemnisés sur la base des dispositions applicables aux fonctionnaires du Ministère de l'Equipement (décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 et arrêté du 19 mai 2005) perçoivent une indemnité fixée par l'Etat soit 149,48 € per semaine.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le renouvellement du régime d'astreinte pour les agents du service technique.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

6. Passage de terrains communaux du domaine privé au domaine public de la commune.

La surface de retournement en haut de la rue des Lilas comprend les parcelles

AB 414 ; AB 415 et AB 416 qui font partie du domaine privé de la commune. Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur leur classement dans le domaine public routier de la commune.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le passage de ces parcelles dans le domaine public routier de la commune.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

7. Demande de travaux de recherche de canalisation rue des Cerisiers.

Un habitant de la rue des Cerisiers affirme que son mur de clôture est détérioré par les eaux pluviales qui proviendraient d'une canalisation de la propriété d'en face qui passerait sous la chaussée de la rue. Il demande qu'une recherche de canalisation soit réalisée.

La commune n'ayant pas de canalisation d'eaux pluviales dans cette rue sa responsabilité n'est pas engagée.

Le Conseil municipal s'oppose à l'unanimité à la prise en charge par la commune de la recherche de canalisation mais autorise le riverain à réaliser cette recherche à ses frais à condition de remettre en état la voirie.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

8. Convention SIAGEP pour la gestion des certificats d'économies d'énergie

La commune de PEROUSE prévoit de réaliser des travaux d'économies d'énergie avant le 31 décembre 2017.

Ces travaux peuvent entrer dans le dispositif du décret n° 2014-1557 du 22 décembre 2014 prévoyant l'éligibilité de ces derniers aux certificats d'économie d'énergie et du décret n°2014-1168 du 29 décembre 2014 fixant la période d'éligibilité des travaux d'économies d'énergie comprise entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2017.

Le SIAGEP, dans une délibération du 28 juin 2010, a proposé aux communes intéressées de centraliser les informations relatives à ces travaux de façon à garantir que les minimas prévus pour l'application du dispositif (1 GWH cumac) soient atteints en vue de négocier la cession de ces certificats.

Le Maire fait valoir tout l'intérêt d'une telle proposition sachant que le SIAGEP répartira les sommes perçues sous forme de subvention telle que définie lors du comité syndical du SIAGEP du 20 décembre 2010.

Il propose dans ces conditions au conseil municipal :

- De participer au dispositif ouvert par le SIAGEP en fournissant les éléments relatifs aux travaux éligibles pour la période réglementaire 2015-2017,
- D'autoriser le SIAGEP à percevoir en lieu et place de la commune les fonds prévus pour chaque opération

Le conseil municipal autorise Le Maire à signer une convention avec le SIAGEP pour officialiser le dispositif.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

9. Subvention exceptionnelle en aide aux sinistrés de l'ouragan IRMA

Mercredi 6 septembre 2017, l'ouragan IRMA a frappé les Antilles. Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont été particulièrement touchées : 95 % du territoire a été détruit.

Face à la détresse des populations durement frappées, un appel à la solidarité nationale pour les Antilles a été lancé. La commune de PEROUSE souhaite s'associer à ce soutien.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association départementale de la Martinique et de la Guadeloupe pour venir en aide aux populations sinistrées des Antilles.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 € pour venir en aide aux sinistrés de l'ouragan IRMA aux Antilles.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

10. Questions diverses

Rues du Lotissement Néolia

Il est proposé de définir le nom des rues du nouveau lotissement situé sur La Lile réalisé par la société Néolia.



La voie du lotissement en prolongement de l'actuelle rue des Violettes sera dénommée rue des Violettes

La voie supérieure sera nommée rue des Coquelicots à partir du lotissement et jusqu'à l'intersection avec la rue des Violettes.

L'impasse débouchant rue des Coquelicots sera nommée impasse des Crocus.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition

Trottoirs Grande Rue

Monsieur CAVAGNA et plusieurs riverains de la partie de la Grande Rue située de l'intersection avec la rue des Bleuets à la sortie du Village en direction de Belfort demandent la réalisation d'un trottoir côté impair de la rue des Marguerites à la rue des Bleuets si les moyens de la commune le permettent...

Le Maire signale que ce projet a déjà été proposé mais que le Conseil municipal lui avait demandé un projet plus ambitieux intégrant l'aménagement des deux côtés de la rue sur cette portion de la Grande Rue.

Il est décidé d'étudier la réalisation d'un trottoir côté impair de la rue des Marguerites à la rue des Bleuets en vue d'une réalisation en 2018 .

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Délibérations du Conseil Municipal du 22 septembre 2017

Séance du 22 septembre 2017			
Délibérations	Objet	Vote	
N° 2017/06/01	Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017	Pour : Contre : Abstention :	14 0 0
N° 2017/06/02	Mandat et habilitation à contracter un crédit bancaire	Pour : Contre : Abstention :	15 0 0
N° 2017/06/03	Crédit relais TVA et subventions	Pour : Contre : Abstention :	15 0 0
N° 2017/06/04	Création d'une commission d'Appel d'Offre	Pour : Contre : Abstention :	15 0 0
N° 2017/06/05	Astreinte des agents communaux	Pour : Contre : Abstention :	15 0 0
N° 2017/06/06	Passage de terrains communaux du domaine privé au domaine public de la commune	Pour : Contre : Abstention :	15 0 0
N° 2017/06/07	Convention SIAGEP pour la gestion des certificats d'économies d'énergie	Pour : Contre : Abstention :	15 0 0
N° 2017/06/08	Subvention exceptionnelle – aide aux sinistrés de l'ouragan IRMA	Pour : Contre : Abstention :	15 0 0

Séance du 22 septembre 2017

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Madame Chantal VAUDOUR		
	Madame Laurence COURBOILLET	Absente excusée	Procuration à Madame Chantal VAUDOUR
	Madame Micheline ESTERMANN		
	Madame Sylvie FUMEY		
	Madame Danielle IDELON		
	Madame Sophie LAMBOLEY		
	Madame Hoda SAYER		
	Monsieur Christian HOUILLE		
	Monsieur Éric ANSART		
	Monsieur Denis VOEGELE		
	Monsieur Jean-Marie AGHINA		
	Monsieur Denis BEAUSEIGNEUR		
	Monsieur François CHARMY		
	Monsieur Éric COULON		
	Monsieur Jean-Yves DRODE		